



COMPTE-RENDU DETAILLE

BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE MARNE CONFLUENCE

29 NOVEMBRE 2018 A SAINT-MAUR-DES-FOSSES

• COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

MEMBRES PRESENTS	
SYNDICAT MARNE VIVE	M. BERRIOS – Président de la CLE
NOISY LE GRAND	MME CLAVEAU – Vice-Présidente
ABSENTS EXCUSES	
CHELLES	M. DILOUYA – Vice-Président de la CLE
CONSEIL DE PARIS	MME BARATTI-ELBAZ – Vice-Présidente de la CLE
CONSEIL DEPARTEMENTAL 94	M. BELL-LLOCH – Vice-Président de la CLE
EPT GRAND PARIS SUD-EST AVENIR	M. DOUET – Président de la commission « Rivières de qualité pour le territoire »
CONSEIL DEPARTEMENTAL 93	M. BEDREDDINE - Président de la commission « Eau dans l'aménagement urbain »
SMAM	M. OUMARI – Président de la commission « Préservation des Milieux Naturels »

▪ COLLEGE DE L'ETAT

MEMBRES PRESENTS	
DRIEE IDF – MIISEN PPC	MME GEROLIN – Police de l'eau
DRIEE IDF	MME JOURNET – Chargée de mission stratégies territoriales eau
AESN	MME PROUVE – Chargée de mission
SOUS PREFECTURE DE NOGENT	M. DUBOST – Chargé de mission

• COLLEGE DES USAGERS

MEMBRES PRESENTS	
CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY-DROUET – Président de la commission « Conciliation des Usages »
ASSO RENARD	M. ROY – Président de l'association
ABSENTS EXCUSES	
ASSO AU FIL DE L'EAU	M. MARTINI – Directeur
CD AVIRON 94	M. BARBARIN

• Etaient également présents

EPT GRAND PARIS SUD-EST AVENIR	M. REUTER – Chargé de mission
CONSEIL DEPARTEMENTAL 94	MME GOETSCHER – Chargée de mission
SYNDICAT MARNE VIVE	M. DEBARRE – Animateur SAGE Marne Confluence
	MME BEYELER – Chargée de mission auprès du Président

Ouverture de la séance

M. BERRIOS (Président de la CLE) ouvre la réunion du Bureau de la CLE à 15h35 et rappelle l'ordre du jour. Il propose de présenter les points 1 et 4 de façon groupée pour faire le lien entre les actions entreprises en 2018 et celles projetées en 2019.

POINT N° 1 : AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE LA CLE

+ POINT N° 4 : PROGRAMME DE TRAVAIL ET ELEMENTS DE BUDGET 2019 DU SAGE

Voir diaporama présenté en séance.

M. DEBARRE (animateur) présente les actions menées au 2nd semestre 2018 en matière d'animation des instances, de sensibilisation/communication, d'étude (finalisation du Plan de paysage), de formulation des avis de la CLE sur des dossiers soumis à autorisation environnementale, de suivi et d'accompagnement de démarches d'urbanisme (PLUi, SCOT) et d'aménagement (dont projets inscrits au contrat 2018-2023). Il évoque ensuite les propositions de priorités pour 2019, en distinguant deux niveaux de priorité (1 = prioritaire ; 2 = secondaire). Sont également présentés des éléments de budget pour 2019, les chiffres devant être consolidés à l'issue de l'année 2018.

M. ROY (Asso RENARD) demande s'il est possible de solliciter la CLE pour qu'elle se saisisse d'un sujet ?

M. BERRIOS (Président de la CLE) répond que c'est envisageable mais qu'il faut avoir conscience des capacités de la structure porteuse à animer les échanges et réflexions que cela suppose.

Le Bureau prend acte des échanges.

POINT N° 2 : PREPARATION DE L'ADOPTION PAR LA CLE DU PLAN DE PAYSAGE MARNE CONFLUENCE ET DES ORIENTATIONS DE MISE EN ŒUVRE

Voir diaporama présenté en séance.

Avant de débiter la présentation, **M. DEBARRE** (animateur) diffuse une vidéo de 15 mn (version quasi finalisée) qui présente la démarche d'élaboration du Plan de paysage. Il explique ensuite la structuration du Plan, à travers ses secteurs de potentiel paysager, ses objectifs de qualité paysagère, et son plan d'action construit comme un référentiel de questionnement. Il termine par des propositions en matière d'animation et de suivi du Plan de Paysage, pour préparer sa mise en œuvre dès 2019.

M. ROY (Asso RENARD) estime qu'on ne visualise pas suffisamment les rus dans la vidéo.

M. DEBARRE (animateur) fait remarquer que plusieurs plans font apparaître le ru de Chantereine, mais aussi l'étang du Coq et les plans d'eau du Val-Maubuée. Il explique qu'il a fallu composer avec les images compilées au cours de la démarche du Plan de paysage et qu'il n'a pas été possible pour des raisons financières d'aller partout.

Mme PROUVE (AESN) fait part de sa bonne impression vis-à-vis du film. C'est un bon support pour motiver les élus. On pourrait profiter de la prochaine commission « Eau dans l'aménagement » qui a lieu en décembre pour recruter des « ambassadeurs » motivés (techniques, politiques).

M. BERRIOS (Président de la CLE) propose de nommer le Plan de Paysage dans le film en indiquant « Plan de Paysage Marne Confluence ». Par ailleurs, il note pour la suite que dans le cadre du SCOT métropolitain les collectivités vont être sollicitées. Il faut s'intéresser au processus qui va les conduire à rendre un avis pour faire connaître le Plan de Paysage. Il ajoute que la gestion des milieux aquatiques est une compétence Métropolitaine et qu'à ce titre, le SCOT ne pourra pas ignorer ce sujet.

Le Bureau prend acte des échanges.

POINT N° 3 : MODALITES DE FORMULATION DES AVIS DE LA CLE

Voir diaporama présenté en séance.

M. DEBARRE (animateur) rappelle que la CLE est sollicitée pour rendre des avis depuis l'approbation du SAGE. Compte-tenu du nombre de sollicitation et des délais de réponse (45 jours), il a été jugé nécessaire de définir des modalités de formulation des avis, sans avoir à réunir systématiquement la CLE. Pour affiner ces modalités, qui devront être adoptées par la prochaine CLE, une réunion de préfiguration s'est tenue juste avant la présente réunion du Bureau. Il fait une rapide synthèse des échanges et indique que le compte-rendu de cette réunion sera transmis prochainement.

M. BERRIOS (Président de la CLE) constate la fréquence des sollicitations et la nécessité de trouver un fonctionnement simple qui permette d'y répondre. Il reconnaît toutefois que, dans le cas de projets conduisant à des divergences de vues, il pourra être organisé par exception, pour trouver un accord, une commission consultative.

Le Bureau prend acte des échanges.

POINT N° 5 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

M. DEBARRE (animateur) rappelle que l'animation du SAGE bénéficie d'une subvention de la part de l'Agence de l'eau, dans le cadre d'un contrat d'animation 2018-2020. La demande d'aide doit néanmoins être renouvelée chaque année pour l'année N+1.

De plus, il convient de signaler auprès des partenaires financiers l'utilité de renforcer l'animation thématique pour accompagner la mise en œuvre du SAGE, sur des sujets prioritaires tels que la gestion à la source des eaux pluviales. Le processus de recrutement d'un nouvel agent au sein de la structure porteuse est déjà en cours.

En l'absence de remarques, le Bureau prend acte de la présentation.

POINT N° 6 : CONSULTATION SUR LES QUESTIONS IMPORTANTES DU BASSIN SEINE NORMANDIE

Voir diaporama présenté en séance.

M. DEBARRE (animateur) expose le cadre de cette consultation sur les enjeux de l'eau d'une part et des risques d'inondations d'autre part. Il dresse une synthèse rapide des enjeux visés dans les documents de consultation et formule les propositions de remarques et d'amendement, au regard des enjeux constatés sur le territoire Marne Confluence.

Le Bureau prend acte des échanges.

POINT N° 7 : VALIDATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CLE DU 10 JANVIER 2019

Les points suivants sont proposés à l'ordre du jour de la prochaine CLE du 10 janvier 2019 :

1. Vote – Approbation de l'ordre du jour de la CLE
2. Vote – Approbation du procès-verbal de la CLE du 21 juin 2018
3. Vote – Adoption du Plan de Paysage Marne Confluence et des orientations de mise en œuvre
4. Vote – Approbation des modalités de formulation des avis de la CLE
5. Vote – Approbation du programme de travail prévisionnel 2019 et des éléments budgétaires 2019
6. Vote – Approbation de la demande de subventions pour l'animation de la mise en œuvre du SAGE
7. Vote – Avis sur les questions importantes du bassin Seine Normandie
8. Informations et questions diverses

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

En l'absence d'autre intervention, M. BERRIOS remercie les participants et lève la séance à 16h50.